

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022 À 20H00

L'an deux mille vingt deux, le quinze du mois de décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 9 décembre 2022 et sous la présidence de monsieur le maire.

Conseillers présents : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON (arrivé en cours de séance) – Annie ROLLANDIN – Maryse VANNEL – Jean-Paul BADIA – Cathy GARCIA EBOLI – Stéphane IDÉ – Magalie SURJUS – Ghislaine PIOT.

Absents ayant donné pouvoir :

- A. DE SOUSA a donné pouvoir à S. IDÉ
- S. FICCA a donné pouvoir à B. PÉCHON
- J. GALÉRA a donné pouvoir à M. VANNEL
- V. GRILLET a donné pouvoir à J. LEPRÉ
- I. PILLON a donné pouvoir à M. SURJUS

Absent n'ayant pas donné pouvoir : R. GENESSEY

Secrétaires pour la séance : O. LAURENT – C. VEILLARD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 13, procurations : 5, votants : 18.

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 17 novembre 2022
- Délibérations
 - Achat terrain Cara
 - Plan de Mobilité
 - Convention territoriale globale CAF
 - Dénomination voirie piscine
 - Travaux éclairage public
 - Plan de gestion de la forêt communale
 - Aide travaux logements périmètre PPRT
- Divers
 - Bases impôts locaux
 - Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 17 NOVEMBRE 2022

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Adopté à l'unanimité (16 votants / pour : 16 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION ACHAT TERRAIN CARA (présenté par J. Tissot)

La délibération est reportée en attente de l'évaluation des domaines.

DÉLIBÉRATION N° 20221215-01

PLAN DE MOBILITÉ VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION (présenté par C. Veillard)

Le Plan De Mobilité (PDM) a été porté par Vienne Condrieu Agglomération en parallèle avec deux autres plans : le Plan Local de l'Habitat (PLH) et le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). L'objectif du PDM est de fixer des objectifs à 10 ans pour diminuer l'utilisation des voies de circulation et pour favoriser le développement des modes de déplacement actifs. Le conseil communautaire a approuvé le PDM. Les communes sont également consultées.

Adopté à l'unanimité (16 votants / pour : 16 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20221215-02

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (présenté par H. Perdrielle)

Cette convention a pour objectif de favoriser la coordination entre tous les acteurs du territoire ayant des compétences dans le secteur de la petite enfance et de la jeunesse et de définir un projet stratégique global.

Deux axes prioritaires ont été définis :

- renforcer l'offre de garde sur les bassins de vies de l'agglomération en tension en veillant à l'équilibre entre accueil individuel et collectif et structures publiques et privées ;
- renforcer l'information sur les modes de garde et le volet de l'accompagnement à la parentalité à destination des familles.

Adopté à l'unanimité (16 votants / pour : 16 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20221215-03

DÉNOMINATION VOIRIE PISCINE (présenté par J.-P. Badia)

En vue de la mise en gestion par Vienne Condrieu Agglomération de la voie d'accès à la piscine, il convient de lui attribuer un nom. La dénomination « impasse de la Piscine » est proposée.

Il n'est pas encore déterminé si le financement des travaux de maintenance de cette voie s'appuiera sur les crédits communautaires ou sur les crédits récurrents de travaux prévus pour la commune.

Adopté à l'unanimité (16 votants / pour : 14 – abstention : 2 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20221215-04**TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC (présenté par J.-P. Badia)**

Dans le cadre des travaux qui vont être faits sur le rond-point entre la route de Marennes et la route de Chuzelles et la mise en place d'un cheminement piétonnier, il faut installer un éclairage sur les passages protégés (l'un existant et l'autre qui va être créé). Ces travaux se monteront à 9 683 € dont 4 073 € seront à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité (16 votants / pour : 13 – abstention : 3 – contre : 0).

Les travaux sur le rond-point, la reprise du ralentisseur de la pharmacie et le comblement de la "rivière" du parking seront effectués au printemps.

DÉLIBÉRATION N° 20221215-05**PLAN DE GESTION DE LA FORÊT COMMUNALE (présenté par C. Garcia-Eboli)**

La prise en compte de la parcelle des peupliers en bordure de la Sévenne a permis d'atteindre la surface minimale de forêt communale pour procéder à un plan de gestion par aménagement simple, plus complet que le document type.

Les coûts d'entretien ont été évalués. Les dix prochaines années donneront principalement lieu à des travaux d'entretien. Il ne faut pas prévoir de recettes de coupes dans cette période.

Adopté à l'unanimité (16 votants / pour : 16 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20221215-06**AIDE TRAVAUX AMÉNAGEMENTS LOGEMENTS PÉRIMÈTRE PPRT (présenté par O. Laurent)**

Le Plan de Prévention des Risques Technologique (PPRT) a été adopté au cours du mandat précédent et intégré à notre PLU. Il est constitué de différents périmètres qui impactent les possibilités de construction en fonction des zones à risque. Les seules habitations concernées sont situées dans les zones à moindre risque mais nécessitent le respect de certaines normes sur les huisseries en vue de résister à des surpressions externes. C'est une obligation pour les propriétaires, et 90% des frais de travaux sont pris en charge par différents financeurs (État, collectivités, industriels). Une négociation a été menée pour augmenter la prise en charge des entreprises générant le risque technologique, qui ont accepté de prendre en charge 5% supplémentaires, portant le financement à 95%.

Une participation de 3100 € de la commune est sollicitée pour prendre en charge une part des 5% restants pour les habitations situées à Villette de Vienne (les communes de Luzinay et Serpaize sont également concernées). Le reste à charge pour les propriétaires sera alors ramené à 0.

Adopté à l'unanimité (16 votants / pour : 11 – abstention : 5 – contre : 0).

QUESTIONS DIVERSES**BASES IMPÔTS LOCAUX (présenté par O. Laurent)**

Pour rappel, la taxe d'habitation a disparu. La taxe foncière qui a par conséquent absorbé la part départementale génère environ la moitié de nos revenus de taxes. Le calcul de cette taxe s'appuie sur le taux communal voté chaque année par le conseil municipal mais également sur les bases calculées à partir des données du cadastre. Malheureusement les informations fiscales ne sont pas toujours correctes. Le logiciel Cmagic doit pouvoir nous aider à mettre au clair ces bases de calcul en détectant des anomalies dans les éléments déclarés par les contribuables : existence de logements insalubres habités, absence de chauffage dans des logements, piscines non déclarées, logements en zone couverte par le tout-à-l'égout mais déclarés comme non connectés au réseau, etc.

[21h14 arrivée de B. Péchon]

Une action sur la mise à jour des données déclarées pourrait permettre d'augmenter les revenus de la commune.

VŒUX DU MAIRE (présenté par J. Tissot)

Ils auront lieu mardi 17 janvier 2023 à 19h à la salle polyvalente. Toute la population villettoise est invitée.

ÉCLAIRAGE PUBLIC (présenté par J.-P. Badia)

Suite à un test effectué, l'impact de l'extinction nocturne de l'éclairage public sur l'utilisation des caméras de vidéo-protection apparaît limité. Un devis pour forcer l'éclairage sur le parking de la salle polyvalente après les horaires d'extinction de l'éclairage public a été chiffré à 2738,40 €. Trois lampadaires seraient alors isolés de la gestion TE38 pour permettre une mise en service en marche forcée.

J. Lepré mentionne qu'il faut vérifier la connexion des éclairages de façade de la mairie de manière à pouvoir les gérer de manière adaptée. C. Garcia Eboli évoque la possibilité de mettre en place des détecteurs de mouvement. Il est répondu que TE38 a été consulté et ne participe pas financièrement à ce type d'installation, les coûts risqueraient par conséquent d'être importants.

BUDGET 2023 (présenté par O. Laurent)

La commission « finances » demande aux conseillers municipaux des éléments de chiffrages d'ici le 15 février pour les projets 2023.

ZONE BLEUE (présenté par J.-P. Badia)

Le temps de stationnement autorisé a été porté à 1h30.

EXERCICE PCS (présenté par J.-P. Badia)

Un exercice du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sera organisé le 25 février 2023 avec l'équipe municipale et l'appui des services de secours.

ÉTANG (présenté par O.Laurent)

Suite à sollicitation de la préfecture, nous avons eu un rendez-vous en visioconférence avec Christophe Nicoud, de la DDT, en charge de la police de l'eau et des milieux aquatiques. Il apparaît que, du point de vue de la police de l'eau, tant que l'étang bénéficie du statut de plan d'eau en eaux closes (pas de communication des espèces avec la rivière), nous ne rencontrons que peu de restrictions de son point de vue. Si nos aménagements impactent la zone humide, il faudra prévoir une compensation de 200%. Comme autres contraintes, il convient de voir l'éventuel impact sur des espèces protégées (contact à prendre avec la DREAL) et le respect des règles d'urbanisme.

Un contact a été repris avec M. Clavel-Morot (Syndicat des étangs Isérois) pour un accompagnement. Le projet doit être travaillé avec les différents partenaires : association de pêche, mairie de Chaponnay, etc. tant sur le plan technique que pour ce qui concerne le choix des aménagements à mettre en œuvre.

Les travaux structurels (vidange, gestion de la connexion à la rivière, curage, renforcement des berges) pourraient être réalisés en 2023 avec le déploiement des aménagements de loisir dans un second temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le maire,



Les secrétaires,



